Mars 2009 OUTILS ET SERVICES



# Évaluez les compétences des demandeurs d'emploi

L'objectif de l'EMT est de permettre à un demandeur d'emploi de vérifier ses compétences et capacités professionnelles pour un emploi dans les conditions réelles d'exercice du métier. En évaluant les compétences des chercheurs d'emploi, vous contribuez à améliorer les ressources humaines de votre secteur d'activité.

### Evaluer un demandeur d'emploi

- L'EMT consiste à placer le candidat en situation réelle de travail.
  Vous lui confiez des tâches qui permettent de mesurer ses compétences professionnelles.
- Vous désignez un collaborateur chargé de l'accueillir, de le guider et de l'évaluer.
- Il est chargé d'expliquer au demandeur d'emploi le déroulement et le contenu de cette évaluation.
- A l'issue de l'évaluation en milieu de travail, le tuteur détermine le degré de compétence du demandeur d'emploi à partir d'une fiche d'évaluation.

## QUELLE DURÉE ?

La durée de l'EMT est de 80 heures maximum.

# Quel statut pour le bénéficiaire ?

• Le bénéficiaire ne devient pas un salarié de l'entreprise. Il conserve son statut de demandeur d'emploi et Pôle emploi assure sa couverture sociale.

#### Comment faire?

- Vous signez une convention d'évaluation en milieu de travail avec Pôle emploi et le demandeur d'emploi.
- Votre prestation est rémunérée par Pôle emploi.

